

Compte-rendu du CTL du 28 Mai 2020

Les organisations syndicales ont été convoquées ce Jeudi 28 Mai à 14H à un CTL pour information dont l'ordre du jour était le Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Pour rappel, les représentants des personnels **à l'unanimité** avaient fait la demande de cette réunion présente post déconfinement lors d'une audio-conférence avec la Direction. La Présidente du CTL avait alors acquiescé cette requête mais en prévenant qu'au regard des contraintes sanitaires actuelles sa tenue serait soumise à des conditions strictes.

Aussi, seuls ont été convoqués les élus titulaires de chaque organisation dont le nombre découle du résultat des dernières élections professionnelles soit 3 élus pour **Solidaires Finances Publiques 43**, 2 pour FODGFIP43 et 1 pour la CGTFIP43.

A l'étonnement de la Présidente, les élus CGTFIP43 et FODGFIP43 ont demandé le report de cette instance, contestant la composition du CTL qui ne permettait ni la présence des suppléants ni des experts et pour avoir reçu les documents de préparation que bien trop tard.

Vos élus **Solidaires Finances Publiques 43** se sont entendus dire de la part de leurs camarades, pourtant représentants des personnels, que les élections professionnelles n'avaient aucune valeur juridique et qu'à cette instance auraient dû participer pour chaque organisation syndicale deux élus et une autre personne de leur choix élu ou expert.

Après une courte hésitation, les élus FODGFIP43 et CGTFIP43 ont choisi de rester à ce CTL . Les 3 organisations départementales ont lu leurs déclarations liminaires auxquelles la Présidente a répondu comme suit.

La Présidente insiste sur le fait qu'elle comme les équipes de Direction sont soucieuses de la santé des agents. Ainsi, elle est consciente en ce qui concerne le Télétravail des risques psycho sociaux pouvant découler de la coupure avec le collectif de travail. Elle assure qu'elle fera un bilan sur le sujet.

Les représentants des personnels insistent sur le fait que nombre des agents en télétravail actuellement ne le sont pas par choix mais par contrainte au vu du contexte sanitaire exceptionnel. Certains peuvent le vivre assez bien mais pour d'autres ce n'est pas le cas.

S'agissant de la Prime de 1000€, la Présidente affirme ne pas avoir d'information sur le sujet. Cependant elle dit avoir compris qu'il n'y aurait que deux paliers à la DGFIP (un haut à 1000 et un bas à 330) sur les trois prévus dans le décret.

Nous pouvons donc retenir que la Centrale a donné plus d'éléments aux Directeurs sur les modalités de vol des jours de congés et ARTT que pour la prime. CQFD !!!

ORDRE DU JOUR

La Présidente convient que les documents de préparation sont arrivés tard mais ils avaient déjà été mis à disposition en amont des représentants CHSCT.

Au vu des conditions sanitaires plus sûres, 60% des effectifs pouvaient être présents dans les services au 11 mai (contre 20% environ tout au long du PCA). Cependant les 60% n'étaient pas réunis au regard des absents pour garde d'enfant et des excusés médicaux. En effet, il est important pour la DDFIP 43 de gérer les situations individuelles.

Par ailleurs, le réaménagement des espaces de travail afin de satisfaire à la distanciation obligatoire a eu lieu en lien étroit avec les chefs de services.

Des plexiglas ont été commandés pour les accueils afin de se préparer en amont de la réouverture au public. Il faudra dans ce cadre réfléchir à des priorités géospatiales avec des marquages pour indiquer aux usagers les distances à respecter et réfléchir à la condamnation de places assises.

Mais pour le moment la réouverture n'est pas envisagée. Les usagers sont reçus au compte gouttes, uniquement sur RDV (notamment les régisseurs) et lorsque leur situation ne peut pas être prise en charge à distance.

Par ailleurs, à partir du 02 Juin, la Présidente rappelle qu'il est mis fin aux autorisations d'absence d'office pour garde d'enfant (il faudra désormais fournir un justificatif de l'école de non prise en charge). D'autres niveaux scolaires reprendront dans les collèges et lycées. Ainsi, sur le département une vingtaine d'agents supplémentaires pourraient reprendre en présentiel.

A ce jour, la Direction ne peut nous dire à quelle date l'ensemble des agents pourront reprendre en présentiel. La reprise progressive permet une meilleure protection des personnels.

S'agissant de l'entretien des locaux, les mesures prises lors du PCA sont reconduites. Les services continueront à être dotés régulièrement de gants pour le courrier, de produits ménagers, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Les représentants **Solidaires Finances Publiques 43** insistent sur les risques psycho-sociaux pour les personnels en Télétravail mais aussi en présentiel. En effet, après les modifications des espaces de travail, certains agents ont vu leurs conditions de travail particulièrement dégradées.

Vos élus ont donc suggéré afin d'améliorer ces dernières et lorsque la distanciation ne peut pas être respectée d'installer d'ores et déjà des parois vitrées comme séparation entre les agents d'autant plus que les effectifs seront plus nombreux dans les services à compter du 2 juin.

La Direction précise qu'en plus des plexiglas pour les points d'accueil, une autre commande a été passée pour de telles séparations vitrées entre les bureaux. Elle précise que tous les besoins des agents ont été entendus et qu'elle anticipe la configuration de la reprise de l'ensemble des agents en présentiel.

De plus, s'agissant de la fin des ASA automatiques pour garde d'enfant, les élus **Solidaires Finances Publiques 43** interpellent la Présidente sur le fait qu'il sera très contraignant et difficile en pratique d'obtenir une attestation quotidienne de l'établissement scolaire comme quoi l'enfant ne peut être accueilli.

Vos élus suggèrent notamment pour les enfants qui ne pourraient être accueillis que partiellement de faire suivre un mél de l'établissement décrivant le planning de rotation.

La Présidente affirme qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance par rapport aux agents mais d'une problématique juridique. Il n'est pas question de se satisfaire d'une simple attestation sur l'honneur de l'agent et de la production ultérieure de justificatifs.

Pour les agents dont les enfants ne pourront pas être accueillis du tout il faudra une attestation de l'établissement. Pour les agents dont les enfants seront pris en charge ponctuellement la fourniture du planning sera admise.

Enfin la Présidente précise que les chefs de services seront appelés à une certaine souplesse dans les horaires des agents qui devront rentrer le midi faire manger leurs enfants en l'absence de cantine.

Par ailleurs, parmi les documents fournis figure un tableau des effectifs par service, présents et en télétravail selon une projection au 2 juin . Il s'agit d'un tableau réactualisé par rapport à celui donné aux représentants CHSCT en marge des audio-conférences.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** demandent ce qu'il en est des excusés médicaux et si la Direction envisage une date de reprise pour ces agents.

La Direction rappelle que ces situations particulières sont gérées par le médecin de prévention, le Dr Guillaume. Si une personne en ASA pour raisons médicales souhaite reprendre alors son médecin (généraliste ou spécialiste) doit lui délivrer un certificat attestant qu'elle peut reprendre en présentiel. Cependant dans les faits vu que la mise en ASA pour raisons médicales émane du médecin de prévention peu nombreux sont les agents qui obtiennent un tel certificat de reprise.

Il semble donc que les agents en situation de fragilité qui ne pourront pas télé-travailler continueront à être en ASA éventuellement jusqu'à la fin de l'état d'urgence, prolongé au 10 juillet.

La Direction reviendra vers nous en cas de nouvelles informations.

De plus les représentants des personnels interpellent la Présidente sur le fait qu'un seul masque a été distribué aux agents présents dans les services.

A ce sujet, elle affirme qu'il ne s'agit pas d'une décision locale mais des préconisations du Ministère de la Santé, relayées par le Ministère du Travail. Par ailleurs, elle relaie les propos de notre médecin de prévention qui craint qu'avec le port du masque les gestes barrière essentiels ne soient plus observés par les agents.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** demandent que des masques supplémentaires soient fournis aux agents qui en expriment le besoin. Du moment qu'un agent souhaite porter un masque au travail, l'employeur doit être en mesure de satisfaire ses besoins. S'agissant des masques en tissu il lui en faut au moins deux pour faire un roulement pour le lavage.

Il est donc important que la Direction sonde les agents pour connaître leurs besoins éventuels en masques ou autres.

Pour revenir au plan de reprise d'activité, la Présidente rappelle que les priorités de missions mises en place lors du PCA continuent. Parmi ces dernières, les remboursements de crédits de TVA, les dépenses et paies en CEPL ou encore la Campagne d'impôt sur le revenu.

S'agissant de cette dernière un grand nombre d'interlocuteurs ont été mobilisés notamment pour répondre au téléphone et aux e contacts, Ainsi les SIP ont reçu le soutien du PUC et des brigades notamment. Les agents de ces différents services reprendront leurs missions de contrôle une fois la campagne IR achevée.

Pour les postes comptables, des renforts et soutiens ont été mis en place puisque certains petits postes en terme d'effectifs ont pu assurer la continuité de leurs missions avec un système de rotation tandis que dans de plus gros postes restaient présents les seuls encadrants.

Par ailleurs, la Présidente nous précise avoir une vision plus globale des priorités 2 et 3. En effet, cela sera fonction des agents qui reviendront progressivement.

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** insiste encore une fois vis à vis de la vigilance par rapport aux personnels. S'agissant de la reprise de l'automate des poursuites, vos élus suggèrent à la Présidente qu'il ne serait pas opportun de le reprendre tant que nos services n'auront pas réouvert au public.

S'agissant du recouvrement la Direction rappelle qu'elle attend toujours la note de la Centrale. En revanche les relances amiables ont repris en matière de TVA et PAS. Les délais de prescription au vu du contexte exceptionnel ont été prorogés.

La Présidente nous informe qu'en ce moment de nombreuses réunions se tiennent avec la Préfecture notamment par rapport aux entreprises en difficultés. Elle précise ainsi que le Fonds de Solidarité représente plus de 11 millions d'Euros pour la Haute Loire en 3 mois et le Prêt garanti par l'Etat s'élève quasiment à 300 millions d'Euros en local.

Elle attire notre attention sur le fait que les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'un report de 3 mois mais qu'on va les retrouver à la fin juin.

Les représentants des personnels notent que dans les priorités 2 figure la mission foncière. Or actuellement les agents des cellules foncières au sein de SIP viennent en soutien des collègues pour la Campagne IR. Ainsi cela laisse craindre une grande difficulté pour cette mission avec des conséquences également sur les délais de publication pour les agents du SPFE. Cela pose également problème pour la mise à jour des locaux pour la CFE dans les SIE. A suivre donc...

Pour finir les élus **Solidaires Finances Publiques 43** abordent aussi le sujet de la campagne des avis IR en septembre. En effet, n'ayant pas pu avoir autant d'explications qu'en temps normal, il ne fait nul doute que de nombreux usagers demanderont à la réception de leur avis des renseignements.

La Présidente répond que comme pour la Campagne IR les usagers seront guidés vers les centres de contact. Pourtant à notre humble avis, ils chercheront le numéro de leur service de proximité dans les pages jaunes...

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** demandent ce qu'il en est du Zéro numéraire au 1er juillet et des flash codes sur les factures des collectivités pour permettre aux usagers de régler chez les débitants de tabac.

S'agissant des flash codes, la Direction précise qu'elle n'a pas encore la cartographie et tous les éléments. Aussi cela serait repoussé en août ou septembre. Nous insistons donc sur le fait que les ordonnateurs devront être prévenus en amont pour voir avec leur prestataire informatique.

Par ailleurs, les usagers pourront continuer les paiements en numéraire au guichet après la mise en place des flash codes et les régisseurs auront également un délai supplémentaire.

-Dans le cadre de la vie des agents et en amont du mouvement local, les élus **Solidaires Finances Publiques 43** demandent à la Présidente ce qu'il en est de la création de la Trésorerie hospitalière au 1er septembre 2020 et du NRP avec la fermetures de plusieurs trésoreries au 1er janvier 2021.

Pour le nouveau réseau de proximité pas plus d'information c'est au stand by. La trésorerie hospitalière quant à elle ne sera créée qu'en 2021 (janvier ou septembre?) car le poste n'a pas été classé et aucun cadre ne peut obtenir ce poste en mutation.

-La Présidente réaffirme la priorité des agents présents ou en télé-travail dans le cadre du PCA pour le choix des congés d'été. En revanche tous les agents auront le droit à des congés.

- S'agissant de l'ordonnance sur les congés, la Présidente assure que la Direction fera preuve d'équité entre les agents pour déterminer combien de jours seront retirés. En revanche elle va faire son possible pour que les agents qui n'ont pu consommer les jours de report 2019 jusqu'au 3 mai

puissent restituer ces jours dans le cadre de l'ordonnance pour la période du 17 mars au 31 mai.

-La Direction devrait requalifier le pont de l'ascension en autorisation d'absence exceptionnel pour les agents qui ont posé un congé (pour rappel le vendredi 22 mai).

-S'agissant des frais de repas de 17,50€. La fin de cette mesure est applicable pour les agents du Puy à la réouverture du restaurant administratif et pour les autres agents au 31 mai car les bars et restaurants rouvrent le 2 juin.

-Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** ont demandé à la Direction, au vu des risques psychosociaux importants lors de la reprise progressive des agents, de rappeler par mél qu'il existe des consultations avec une psychologue financées par le CHSCT sur le Puy et Issoire (la convention va être renouvelée). Les agents intéressés devront se rapprocher du Dr Guillaume.

-Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** souhaitent savoir où en était la campagne des entretiens individuels. La Direction nous informe que les derniers agents à ne pas avoir signé leur compte rendu ont été relancés. Ainsi, les agents qui souhaiteraient faire un recours devant l'autorité hiérarchique devrait pouvoir le faire à partir de la mi-juin jusqu'à la mi-juillet. Vos élus restent à votre disposition pour vous aider à formuler ce recours. Nous vous rappelons que le tableau synoptique et l'appréciation littérale gardent toute leur importance dans vos perspectives d'évolution de carrière (liste d'aptitude) et de rémunération (futur RIFSEEP). Enfin, le recours en CAPN n'existant plus, la CAPL est le dernier niveau. Cette CAPL contrairement à celle des mutations subsiste en 2020 alors n'hésitez pas.

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CTL :

PONS Guillaume - GABRIEL Frédéric - CANTAT Stéphanie
SOYEZ Noémie-Lucie - DUCROQUET Angélique - DO CARMO Jean-Louis

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2020
Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFP <small>(6 chiffres)</small>	N° ANAIS <small>(10 chiffres)</small>	N° SIRIUS <small>(7 chiffres)</small>
--	--	--

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles

Service :
Site :
Temps partiel : %
@
☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :
.....
.....
@
☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotsation →

Solidaires Finances Publiques

Boite 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org